



## La précarité économique et institutionnelle du secteur de la petite enfance

Ou comment un film réalisé par l'équipe d'une maison d'enfants mobilise une partie des acteurs du secteur autour des enjeux de l'accueil et des incertitudes qui les précarisent.

### **Pour accueillir un enfant, il faut toute une région – proverbe bruxellois**

Motivées par la nécessité de faire valoir leur travail au service des parents pour l'accueil de leurs enfants, et de dénoncer les conditions précaires auxquelles leur projet, comme bien d'autres à Bruxelles comme en Wallonie, est confronté, les accueillantes de la maison d'enfants « Les Amis d'Aladdin » se sont lancées dans la réalisation d'un film<sup>1</sup>. Une manière active de prendre leurs difficultés à bras le corps, de les éclairer, de leur donner de l'expressivité à travers une forme, un cadre, des couleurs et un langage.

Le film « Les génies d'Aladdin » nous a montré une bonne partie de ce qu'il y a de neuf dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, d'une manière de travailler plus ajustée aux réalités actuelles de l'accueil, aux besoins des familles dans un esprit d'ouverture et d'accessibilité.

De nouveaux acteurs et de nouveaux pouvoirs organisateurs, issus de l'insertion socioprofessionnelle, mais qui proviennent également des mondes de la culture, du social, de la rénovation urbaine, etc.

Des professionnel(le)s motivées, pas nécessairement diplômé(e)s en puériculture, mais dont les acquis méritent d'être validés. A l'heure des objectifs de Barcelone, de l'éducation tout au long de la vie, voilà un beau défi pour la Communauté française et les opérateurs de formation professionnelle. Il est en effet remarquable de constater combien les professionnel(le)s de l'accueil participent à un processus de formation continue depuis de longues années pour certain(e)s sans pour autant qu'une valorisation de leur acquis ne soit prise en compte.

---

<sup>1</sup> Un film réalisé par les travailleuses de la maison d'enfants « Les amis d'Aladdin » en coproduction avec « Video Education Permanente » (VIDEP). La première projection de ce film, le 24 novembre 2009, a donné lieu à un débat, associant le CERE et la FEBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle), avec une intervention de Jean-Marc Nollet, Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre de l'Enfance. Cette analyse reprend la contribution du CERE à ce débat.

De nouveaux besoins et de nouvelles demandes d'accueil : pas uniquement de l'accueil flexible ou d'urgence, mais également de l'accueil variable, temporaire, qui s'exprime bien après la naissance de l'enfant, ... De l'accueil qui répond aux besoins sociaux, culturels, qui vise l'égalité des chances entre tous les enfants, indépendamment du statut professionnel des parents, ... De l'accueil de proximité, sans distinction de religion, de culture ou de couleur, ... qui sacrifie parfois les impératifs hygiénistes ou les modes pédagogiques, mais qui n'en résulte pas moins d'un projet dynamique, réfléchi et cohérent !

Un peu à la manière de l'enseignement spécial, ces nouveaux lieux d'accueil ont longtemps été classés dans le « type 8 » suivant la nomenclature de l'ONE. Ils sont de fait souvent « inclassables » dans les catégories actuelles de la réglementation : ce sont parfois des crèches, plus souvent des haltes-accueil, ou encore des maisons d'enfants. Ce qui les rassemble et permet d'en parler comme d'un seul ensemble, c'est qu'ils pratiquent les valeurs et les projets de l'égalité sociale et de la diversité culturelle, en cherchant le point d'équilibre entre leur organisation quotidienne et la multiplicité des situations familiales qu'ils rencontrent. Comment expliquer dès lors que ces milieux d'accueil ne puissent pas prétendre à un subventionnement de l'ONE au même titre que d'autres milieux d'accueil, alors qu'ils accomplissent un travail de qualité, dans un souci d'accessibilité, de diversité ?

Ce qui les rassemble aussi, c'est leur précarité : ils naissent de subsides et d'opportunités offertes par le Fonds Social Européen, les partenariats avec Actiris, le FESC, les contrats de quartier, les projets de cohésion sociale... Ils n'attendent pas d'être programmés par l'ONE pour commencer à vivre et à accueillir.

Hélàs, leur esprit d'initiative et d'innovation les pénalise... Tel que rédigé, le contrat de gestion de l'ONE ne leur permet pas d'accéder aux subsides sans accroître leur capacité d'accueil. C'est injuste et probablement illégal<sup>2</sup>.

Pour permettre à ces milieux d'accueil d'accéder à la reconnaissance mais également pour moderniser l'ensemble du secteur de l'accueil, il conviendrait de modifier la réglementation. Sortir d'un financement obsolète à l'occupation d'un lit par un ou plusieurs enfants, pour entrer dans un financement contractualisé. Un financement dans lequel les spécificités de chaque milieu d'accueil (pas uniquement ceux dont je parle ici) pourraient être négociées. Par exemple, pour une crèche plus « classique » qui accueille majoritairement des enfants de parents au travail, le taux d'occupation pourrait rester un élément central du financement. Par contre, pour un accueil innovant comme celui que propose la maison d'enfants Les Amis d'Aladdin, le financement pourrait dépendre plutôt du nombre d'enfants différents inscrits... et de la surcharge administrative

---

<sup>2</sup> Suivant le contrat de gestion de l'ONE, les milieux d'accueil qui prétendent aux subventions doivent augmenter leur capacité d'accueil alors qu'ils fonctionnent déjà à plein régime. Le contrat de gestion ajoute donc des conditions à la réglementation habituelle de l'accueil. Suivant les avis juridiques recueillis par le CERE, un contrat de gestion (qui règle les rapports entre un organisme et sa tutelle) ne peut pas modifier les règles en vigueur pour les usagers et les services sans avoir été soumis à l'avis préalable du Conseil d'Etat, ce qui en l'espèce n'est pas le cas. Par ailleurs, les dispositions du contrat de gestion de l'ONE ont été utilisées dans les programmations avant la publication dudit contrat au Moniteur belge. Cette publication est obligatoire sous peine de nullité.

conséquente que du taux d'occupation tel qu'il est appliqué actuellement dans les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE.

Alors pourquoi un secteur où l'on observe un tel engagement de la part des professionnels dans un travail d'accueil de très jeunes enfants, d'accompagnement des familles dans des parcours de vie parfois fort difficiles, souffre-t-il d'un tel manque de reconnaissance publique, d'un tel morcellement, d'une telle précarisation ?

Ce mode de financement au contrat, en fonction du projet, des spécificités du service existe dans d'autres secteurs, par exemple le logement social bruxellois. Ce n'est donc pas si révolutionnaire. Il y va de la responsabilisation des porteurs de projet, de la simplification administrative et de l'égalité de traitement entre tous les milieux d'accueil qui rendent un service public aux enfants et aux familles.

Enfin, et avant de conclure, je dirai un mot des organismes qui, comme le CERE, accompagnent les projets de terrain dans leur émergence. Nous devons également être reconnus et subventionnés pour cette mission... Parce qu'elle a fait ses preuves, je pense ici aux 3600 places d'accueil en cours de création dans le cadre du Plan crèches bruxellois, ... Cette mission d'appui et d'accompagnement est devenue indispensable dans un monde complexe ; complexe dans ses financements et complexe dans sa diversité et son foisonnement de projets.

Les sources de subventions sont et resteront multiples : les Communautés, les Régions, le Fédéral, les programmes de rénovation urbaine, de développement régional, les politiques d'emploi, l'action des partenaires sociaux dans les Commissions paritaires. C'est la multiplicité des financements qui a permis un accroissement de l'offre d'accueil. Mais nous devons inventer la coordination politique de ces financements et de ces règlements. Assurément, le niveau régional et le niveau local sont appelés à jouer un rôle croissant comme nous le montrent les exemples venus des Pays-Bas, d'Allemagne, de France, de villes et de communes comme Genève, Lyon, Rennes, reconnues pour leurs efforts et réalisations en matière de politique de l'enfance. Nous devons également inventer, et rapidement, les formes de partenariat entre le monde politique et les associations. C'est la dernière leçon du DVD « les amis d'Aladdin » : c'est dans les associations que s'inventent aujourd'hui les manières d'accueil de demain.

*Alain Dubois, Catherine Gillet, novembre 2009*

*Avec le soutien du Service de l'Education permanente du Ministère de la Communauté française*